

Le gouvernement retire son agrément à une association dénonçant la corruption !

écrit par Maxime | 28 décembre 2023



L'association ANTICOR gênerait-elle un peu trop la Macronie ?

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/l-association-anticor-perd-son-agrement-20231227>

«C'est un cadeau de Noël pour les corrupteurs» : l'association Anticor perd son agrément

Le précédent agrément, qui permettait à l'association anticorruption d'agir en justice, avait déjà été annulé.

L'agrément permettant à l'[association Anticor](#) d'intervenir dans des dossiers de lutte contre la corruption et d'atteinte à la probité n'a pas été renouvelé. (...) *«Cette décision ne nous surprend pas malheureusement car nous sommes bien conscients que nos actions contre la corruption agacent profondément le gouvernement»*, a de son côté réagi auprès de l'AFP Élise Van Beneden, présidente du bureau de l'ONG.

Une décision «scandaleuse»

«C'est un cadeau de Noël pour les corrupteurs», a cinglé de son côté l'avocat d'Anticor, Me Vincent Brengarth, jugeant cette décision «scandaleuse». *«Elle torpille la lutte contre la corruption et met un peu plus à mal le devoir d'exemplarité»*, a-t-il poursuivi, ajoutant qu'elle confirmait *«l'inanité de la procédure d'agrément, dans laquelle les gouvernants peuvent tour à tour être censeurs de l'action des associations et mis en cause»*.

«Elle intervient après une instruction de six mois durant laquelle aucun dysfonctionnement ne nous a été reproché par le gouvernement et alors même que la première Ministre a considéré en octobre dernier qu'Anticor remplissait toutes les conditions pour être agréée», a-t-elle ajouté. (...)

(...) Selon Mme Van Beneden, il existait [pour Elisabeth] (...) Borne «*un risque de conflit d'intérêts dans deux dossiers*» dans lesquels Anticor figurait. L'agrément permet depuis 2015 à l'association d'agir en justice dans les affaires de corruption et d'atteinte à la probité présumées, notamment en cas d'inaction du parquet.

Créée en 2002, Anticor est impliquée dans plus de 160 procédures dont l'attribution du **Mondial de football au Qatar** ou encore l'enquête pour **prise illégale d'intérêts** visant le secrétaire général de l'Élysée **Alexis Kohler**. Des plaintes d'Anticor ont entraîné des poursuites concernant la **cession de la branche énergie d'Alstom à General Electric** et une enquête préliminaire dans les **contrats russes d'Alexandre Benalla**, l'ex-conseiller du président de la République Emmanuel Macron ».